

Service Etat Civil

ATTESTATION D'ACCUEIL

Pièces ORIGINALES à fournir

Imprimé à remplir sur place par le demandeur Sur RENDEZ-VOUS au 04.74.32.31.50

• Concernant la personne qui accueille :

- Justificatif d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Livret de famille (pour la composition de la famille)
- Document prouvant votre qualité de propriétaire (contrat de vente), ou de locataire (contrat de location), du logement dans lequel vous comptez héberger le ou les visiteurs. Le document doit mentionner la <u>superficie et le nombre de pièces du logement</u>.
- Justificatif de domicile de de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone ou quittance de loyer)
- TOUS les documents justifiant les ressources du FOYER (3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition, retraite, pôle emploi...)
- Timbre fiscal d'un montant de 30 € (bureau de tabac ou service.public.fr)
- Si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant.

Concernant la personne que vous accueillez :

- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité
- Copie du passeport
- Adresse complète
- Nombre de jours et période de visite
 (90 jours consécutifs maximum sur une période d'un an).

Délai d'instruction du dossier environ 7 jours.